

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

-J'arrive à l'heure précise au point de rendez vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne pourra y participer.

-Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps de l'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant la pause..

Concernant la périodicité de l'activité

-L'activité « coup d'main » se déroule principalement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h comprenant une pause.
-Chaque année je ne peux participer au maximum qu'à 5 demi journées d'activités.

Concernant la réalisation des missions

-Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées. Dans certains cas la commune peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité par exemple)

-Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables, Mp3 est strictement interdit. En conséquence les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

-Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

-Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants

-Je suis respectueux de l'entourage, c'est-à-dire les encadrants, les autres participants à la mission ainsi que l'environnement et du matériel mis à ma disposition.

Sanctions appliquées, entraînés par le non respect d'un des points énoncés ci-dessus

-Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « coup d'main »

-Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Fait à Bourgbarré le/...../.....

Signature du jeune
« lu et approuvé »